



**POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ ET
PLAN PLURIANNUEL
D'ACCESSIBILITÉ EN VERTU DE LA
LAPHO**

Table des matières

OBJET.....	3
PLAN ET POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ D'ALIMENTS SOFINA INC.....	3
<i>Renseignements d'urgence accessibles.....</i>	<i>3</i>
<i>Formation</i>	<i>3</i>
<i>Information et communications</i>	<i>3</i>
<i>Emploi.....</i>	<i>4</i>
PROCESSUS DE RÉTROACTION.....	6

OBJET

Aliments Sofina Inc. et le groupe d'entreprises Sofina s'engagent à traiter toutes les personnes avec respect, de manière à leur permettre de conserver leur dignité et leur indépendance. Nous croyons en l'intégration et nous nous engageons à satisfaire de façon opportune aux besoins des personnes en situation de handicap en mettant en œuvre les exigences d'accessibilité prévues par la législation applicable en la matière, comme la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (la « LAPHO »), ou comme l'indiquent d'autres lois provinciales, le cas échéant, pour nos sites situés ailleurs qu'en Ontario.

PLAN ET POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ D'ALIMENTS SOFINA INC.

Le présent plan et la présente politique d'accessibilité décrivent les engagements et les mesures qu'Aliments Sofina Inc. mettra en place pour améliorer les possibilités offertes aux personnes en situation de handicap. Le présent plan et la présente politique portent sur les domaines applicables des Normes d'accessibilité intégrées (Règl. de l'Ont. 191-11) en vertu de la LAPHO.

Pour demander notre politique de service à la clientèle, veuillez communiquer avec notre service de communication à l'adresse communications@sofinafoods.com ou notre ligne de service à la clientèle au 1-888-588-1931, poste 397.

Renseignements d'urgence accessibles

Aliments Sofina Inc. s'engage à fournir à la clientèle ainsi qu'aux consommatrices et consommateurs qui en font la demande des renseignements sur les situations d'urgence qui sont accessibles au public. Nous fournirons également aux membres du personnel en situation de handicap des renseignements personnalisés sur les mesures d'urgence, au besoin.

Formation

Aliments Sofina Inc. offrira aux membres de son personnel une formation sur les lois pertinentes en matière d'accessibilité et sur la législation relative aux droits de la personne en ce qui concerne les personnes en situation de handicap. La formation sera dispensée de la manière la plus adaptée aux fonctions de ces membres du personnel. Aliments Sofina Inc. veillera à tenir des dossiers appropriés sur toute la formation offerte aux membres du personnel en vertu de la LAPHO.

Aliments Sofina Inc. prendra les mesures suivantes pour s'assurer que les membres du personnel reçoivent la formation nécessaire pour se conformer aux lois pertinentes sur l'accessibilité, et ce, d'ici le **28 juillet 2025** :

- Veiller à ce que toutes et tous les membres du personnel soient informés de cette politique et de la manière dont elle s'applique à elles et eux et à leurs interactions avec toute personne en situation de handicap.
- Inclure une section sur l'accessibilité dans le programme d'orientation du personnel nouvellement embauché.

Information et communications

Aliments Sofina Inc. s'engage à satisfaire aux besoins de communication des personnes en situation de handicap. Pour ce faire, nous consulterons les personnes en situation de

handicap qui indiquent un besoin particulier afin de déterminer leurs besoins en matière d'information et de communication.

Aliments Sofina Inc. prendra les mesures suivantes pour que tous les nouveaux sites Web et leur contenu soient conformes à la norme WCAG 2.0, niveau A, d'ici le **28 juillet 2025** :

- Communiquer les normes d'accessibilité relatives aux nouveaux sites Web et aux modifications majeures du contenu aux parties internes responsables de ces domaines et aux tiers externes associés.

Aliments Sofina Inc. prendra les mesures suivantes pour s'assurer que les processus de rétroaction existants sont accessibles aux personnes en situation de handicap qui en font la demande, et ce, d'ici le **28 juillet 2025** :

- Déterminer et réviser la ligne de plainte désignée pour la clientèle et les processus de rétroaction sur le site Web pour s'assurer que les personnes en situation de handicap sont en mesure de communiquer avec Aliments Sofina Inc. et fournir la formation nécessaire aux personnes touchées du service à la clientèle et du site Web.

Aliments Sofina Inc. a pris les mesures suivantes pour s'assurer que toute l'information disponible au public est accessible sur demande :

- Veiller à ce que le site Web et le site Web destiné aux consommatrices et aux consommateurs indiquent comment communiquer avec nous pour nous faire part de leurs besoins en matière d'accessibilité à la communication.

Aliments Sofina Inc. prendra les mesures suivantes pour que tous les sites Web et leur contenu soient conformes à la norme WCAG 2.0, niveau AA, d'ici le **28 juillet 2025** :

- Communiquer les normes d'accessibilité relatives aux sites Web aux parties internes responsables de ces domaines et aux tiers externes associés.

Aliments Sofina Inc. prendra les mesures suivantes en cas de perturbation temporaire :

- En cas de perturbation temporaire ayant une incidence sur nos services ou nos installations, nous en informerons le public en précisant la raison de la perturbation, sa durée prévue et une description des installations ou des services de remplacement, le cas échéant.
- Pour demander des renseignements supplémentaires au sujet d'une perturbation temporaire, veuillez communiquer avec notre service de communication à l'adresse communications@sofinafoods.com.

Emploi

Aliments Sofina Inc. s'engage à mettre en œuvre des pratiques d'emploi équitables et accessibles. Comme le souligne notre politique d'adaptation pour les personnes en situation de handicap, Aliments Sofina Inc. et toutes ses filiales (collectivement, l'« entreprise ») s'engagent à offrir des mesures d'adaptation aux membres du personnel en situation de handicap en fonction de leurs restrictions, limitations et capacités individuelles et la

disponibilité d'un emploi sécuritaire et convenable.

L'objectif de la politique d'adaptation pour les personnes en situation de handicap est de veiller à ce que les membres du personnel de l'organisme comprennent leurs droits et responsabilités en matière d'adaptation en vertu de la législation provinciale applicable sur les droits de la personne et d'établir la procédure de l'entreprise en matière d'adaptation et les responsabilités de toutes les parties concernées par le processus d'adaptation.

L'adaptation vise à fournir aux membres du personnel admissibles un emploi sécuritaire et convenable en tenant compte de leurs restrictions et limitations et à réduire les coûts économiques, sociaux et humains de l'incapacité à travailler pour les employées et employés touchés.

Toutes et tous les membres du personnel admissibles qui, en raison d'une maladie ou d'une blessure professionnelle ou non, ne sont pas en mesure de reprendre leurs fonctions régulières seront pris en considération pour une adaptation au travail jusqu'à ce qu'il en résulte une contrainte excessive pour l'entreprise.

Nous avons pris les mesures suivantes pour informer le public et le personnel actuel que, sur demande, Aliments Sofina Inc. prendra des mesures d'adaptation pour les personnes en situation de handicap au cours des processus de recrutement et d'évaluation et lors de l'embauche :

- Veiller à ce que les ressources humaines et les personnes responsables du recrutement soient informées de notre politique d'accessibilité et de la manière de traiter les demandes d'accessibilité des personnes candidates.
- Veiller à ce que les outils de recrutement et de sélection, y compris les tests de sélection et notre système de suivi des candidatures, soient disponibles dans un format accessible sur demande.
- Veiller à ce que les offres d'emploi/annonces externes mentionnent l'engagement de Sofina à prendre en compte les personnes en situation de handicap au cours du processus de recrutement et de sélection.

Aliments Sofina Inc. a pris les mesures suivantes pour élaborer et mettre en place un processus d'élaboration de plans d'adaptation individuels et de directives et de processus de retour au travail pour les personnes qui ont été absentes en raison d'un handicap :

- Former les personnes chargées d'élaborer les plans d'adaptation et les politiques de retour au travail.
- Établir une procédure pour traiter les cas de handicap complexes qui nécessitent de consulter des ressources médicales.
- Fournir une formation aux superviseuses et superviseurs sur les thèmes suivants : obligation d'adaptation, rôles et responsabilités et processus de retour au travail.

Nous prendrons les mesures suivantes pour veiller à ce que les besoins d'accessibilité des personnes en situation de handicap à notre emploi soient pris en compte quand Aliments Sofina Inc. utilise des processus de gestion du rendement, de développement de carrière et de réaffectation :

- Former les ressources humaines, les superviseuses et les superviseurs en matière de gestion du rendement, d'évolution de carrière et de réaffectation afin de garantir la prise en compte des besoins d'accessibilité des membres du personnel en situation de handicap.

Aliments Sofina Inc. prendra les mesures suivantes pour prévenir et éliminer les autres obstacles à l'accessibilité qui auront été déterminés :

- Établir un processus, avec les parties concernées à l'interne, pour examiner les obstacles à l'accessibilité et envisager des solutions d'adaptation.

PROCESSUS DE RÉTROACTION

Pour demander de plus amples renseignements au sujet du présent plan et de la présente politique d'accessibilité ou pour demander un format accessible du présent document, veuillez communiquer avec notre service de communication à l'adresse communications@sofinafoods.com ou notre service à la clientèle au 1-888-588-1931, poste 397.

APPROBATION	Poste
Ryan L'Abbe	Vice-président principal, Personnes et culture

Version	Date	Résumé des changements
V 1.0	Avril 2014	Politique initiale sur la LAPHO
V 2.0	Juin 2025	Politique mise à jour